

## CAP LOCALES ETABLISSEMENT DES TABLEAUX D'AVANCEMENT (ARP2-ARP1 et C1)

Les CAP Locales établissant les tableaux d'avancement pour l'année 2007 se sont déroulées le mercredi 28 mars. Depuis 2006, les propositions d'inscription aux tableaux d'avancement de grade sont à l'initiative des directions locales. La CP soumet ensuite en CAP Centrales les propositions issues des CAP Locales et ce n'est qu'à ce moment que l'avancement est prononcé. **La CGT dénonce l'impact de la réforme de la notation/évaluation sur les conditions de changement de grade. En effet, celle-ci devient critère prépondérant et exclut, de fait, un nombre considérable de collègues de promotions nullement démeritées.** En préambule de l'examen des tableaux d'avancement, les élus CGT ont fait la déclaration suivante :

*Les CAP locales sont amenées à se prononcer sur l'établissement des tableaux d'avancement pour la deuxième année consécutive.*

*La déconcentration de la procédure conduit les directions locales à déterminer elles-mêmes les agents qui pourront être retenus sur les tableaux, et ce, restreint par les limites d'un plan de qualification*

*Au vu des tableaux d'avancement 2006, cette sélection ouvre bien la porte à certaines dérives locales et aux inégalités de traitement entre les agents.*

*Dans un contexte salarial où l'avancement constitue actuellement la seule garantie de progression de revenus, il est inconcevable que les agents voient leur situation se dégrader davantage.*

*Les agents, qui actuellement doivent faire face au quotidien à des conditions de travail déplorables, du fait des restructurations, des suppressions d'emplois, des applications mises en place qui n'apportent que contraintes et travail supplémentaire, ne comprennent pas que des quotas empêchent une réelle reconnaissance de leurs activités.*

*La C.G.T. revendique une modification en profondeur de la grille indiciaire avec la suppression des grades, d'ARP2 et ARP1 de Contrôleur 1ère classe qui n'ont aucune justification fonctionnelle.*

*Compte tenu de nos revendications et de notre désaccord sur l'établissement des tableaux d'avancement, les élus C.G.T. ont décidé d'émettre un avis défavorable sur ce point porté à l'ordre du jour de la C.A.P. locale sans remettre en cause la qualité professionnelle des agents inscrits.*

Pour 2007, le plan de qualification ministériel n'étant pas connu avant la phase préparatoire aux CAP Locales, la CP a donné aux TPG une estimation du nombre d'emplois alloués, en précisant qu'une liste complémentaire devait être établie dans l'attente de l'arrêté ministériel. Dans les Hauts-de-Seine, la direction locale a choisi de classer 2 agents de plus que le chiffre donné par la DGCP. Les CAP Centrales doivent normalement se tenir les 04 juillet prochain. Pour ce qui concerne le tableau d'avancement à Contrôleur Principal, la CAP Locale se tiendra le 14 mai prochain. En effet, les nominations ne se feront qu'au 31 décembre 2007.

## TABLEAU D'AVANCEMENT A AAP 2 (Ex ARP2)

### Les conditions d'inscription 2007 :

Être agent de recouvrement 5ème échelon et comptant au moins 6 ans de services effectifs\* dans le grade au 31/12/2006. Pour les critères de notation, il faut avoir, au moins, la note de référence en 2005 et 2006.

*Dans le département, 15 collègues avaient vocation. Le ratio déterminé par la CP pour le département est de 7,64 et la CAP a proposé de classer 10 collègues. La sélection proposée par l'administration est transmise à la CAP Centrale qui donnera un avis définitif le 04 juillet prochain. A noter que les critères de notation ont supplanté l'ancienneté dans le grade pour les collègues ayant atteint le 5ème échelon courant 2006. Ce qui a entraîné l'éviction de certains collègues. La CAP a également classé un collègue qui sera muté dans un autre département au moment de la CAP Centrale, aucune garantie ne lui a été donnée quant à sa*

| Clt | NOM                         | AFFECTATION      | ANCIENNETE |
|-----|-----------------------------|------------------|------------|
| 1   | JEAN-JOSEPH Marie-Odile     | TP COLOMBES      | 24/02/2006 |
| 2   | MILLET Géraud               | TP AMENDES       | 01/05/2006 |
| 3   | CATTANEO Benoît             | TG SRB           | 01/09/2006 |
| 4   | ROUSSE Didier               | TP SEVRES        | 01/10/2006 |
| 5   | LECUYER Isabelle            | TP ISSY LES Mx   | 01/04/2006 |
| 6   | BARNAY Thierry              | RM PUTEAUX       | 01/05/2006 |
| 7   | DELLOUX-VERDAVOIR Stéphanie | TG SRH           | 01/03/2005 |
| 8   | PONDICQ Christine           | TP OPDHLM        | 01/09/2005 |
| 9   | PHILIPPE Vincent            | RP BOIS-COLOMBES | 01/08/2006 |
| 10  | QUETEL Stéphane             | TG DIT           | 01/04/2005 |

*nomination sur le contingent départemental ou sur le contingent de sa nouvelle affectation. Quand l'arbitraire s'en mêle!!!*

## TABLEAU D'AVANCEMENT A AAP 1 (Ex ARP1)

### Les conditions d'inscription 2007 :

Être ARP 2 avec 2 ans d'ancienneté dans le 7ème échelon et comptant au moins 5 ans de services effectifs\* dans le grade d'ARP 2 au 31/12/2006. Pour les critères de notation, il faut avoir été noté 19 en 2004 et, au moins, la note de référence en 2005 et 2006.

*Dans le département, 43 collègues avaient vocation. Le ratio déterminé par la CP pour le département est de 11,66 et la CAP a proposé de classer 14 collègues. La sélection proposée par l'administration est transmise à la CAP Centrale qui donnera un avis définitif le 04 juillet prochain. Les 2 collègues classés 1 et 2 l'ont été car ils sont issus du classement 2006, n'ayant pas été retenus l'année dernière, ils gardent un rang utile pour cette année. Cependant, cette catégorie de personnels étant très nombreuse, la CAP a dû trancher une nouvelle fois entre des dossiers similaires. Plusieurs collègues se sont faits primer à cause de leur notation (2005 et 2006) : bonnes notes mais pas excellentes!!!!*

| Clt | NOM                 | AFFECTATION    | ECHELON | ANCIENNETE |
|-----|---------------------|----------------|---------|------------|
| 1   | HENRY Jean-Philippe | TG REDEVANCE   | ARP2 9  | 01/05/2004 |
| 2   | NYGELA Annie        | RP LA GARENNE  | ARP2 9  | 16/06/2004 |
| 3   | CHAUVET Josiane     | TG RPDA        | ARP2 10 | 01/12/2006 |
| 4   | DIOP Dominique      | RM CLICHY      | ARP2 10 | 01/03/2006 |
| 5   | SOZZI Nelly         | TP BOULOGNE BT | ARP2 10 | 01/10/2003 |
| 6   | BOUDEHEN Bruno      | RM PUTEAUX     | ARP2 9  | 01/08/2006 |
| 7   | ROUSSEL Monique     | TP SCEAUX      | ARP2 9  | 16/06/2005 |
| 8   | RENAUDIE Dominique  | TP ASNIERES    | ARP2 9  | 01/07/2006 |
| 9   | CARLOTTI Carole     | RF ANTONY      | ARP2 9  | 01/11/2004 |
| 10  | ADELLE Laurence     | TP CLAMART     | ARP2 9  | 01/12/2005 |
| 11  | BULLOT Valérie      | TP COURBEVOIE  | ARP2 9  | 15/11/2006 |
| 12  | CHAZOUL M-Dominique | RM PUTEAUX     | ARP2 9  | 16/04/2005 |
| 13  | BOUCHETEAU Béatrice | TP ASNIERES    | ARP2 9  | 16/07/2006 |
| 14  | THIBAUT Denise      | TP CLAMART     | ARP2 9  | 21/07/2003 |

\* les services antérieurs accomplis dans le grade d'origine par les agents d'autres administrations détachés et éventuellement intégrés sont assimilés à des services accomplis dans le grade d'accueil du Trésor Public (cette situation ne s'applique pas aux lauréats de concours, originaires d'autres administrations et détachés pour suivre un stage). Est considéré comme service effectif dans le grade, tout service effectué par un fonctionnaire en position d'activité. Le congé parental et le congé de présence parental, ainsi que la disponibilité et le détachement ne sont pas pris en compte.

# TABLEAU D'AVANCEMENT A C1

## Les conditions d'inscription 2007 :

Être contrôleur de 2ème classe de 7ème échelon avec 2 ans d'ancienneté au 31 décembre 2006 et 5 ans de service public dans le corps de catégorie B au 31 décembre 2007. Pour les critères de notation : être noté 19 en 2004 et au moins la note de référence en 2005 et 2006. Toutefois, si le nombre d'agent notés 19 en 2004 est insuffisant, les agents notés 18 en 2004 pourront être proposés.

*Dans le département, 48 collègues avaient vocation. Le ratio déterminé par la CP pour le département est de 12,10 et la CAP a proposé de classer 15 collègues. La sélection proposée par l'administration est transmise à la CAP Centrale qui donnera un avis définitif le 04 juillet prochain. La collègue classée 1 l'a été car elle est issue du classement 2006, n'ayant pas été retenue l'année dernière, elle garde un rang utile pour cette année.*

| Clt | NOM                 | AFFECTATION      | ECHELON | ANCIENNETE |
|-----|---------------------|------------------|---------|------------|
| 1   | GONZALEZ Corinne    | TP MONTRouGE     | C2 10   | 01/01/2006 |
| 2   | DEMAILLY Patricia   | PAIERIE          | C2 12   | 01/12/2004 |
| 3   | BULOT Christiane    | RM COLOMBES      | C2 12   | 01/12/2006 |
| 4   | HARKAS Danielle     | RM ASNIERES      | C2 12   | 19/08/2006 |
| 5   | MONDY Jean-Louis    | TP AMENDES       | C2 12   | 01/10/2004 |
| 6   | OLIVARI Serge       | PAIERIE          | C2 12   | 01/12/2004 |
| 7   | CHANTRAINE Isabelle | RP VANVES        | C2 11   | 16/01/2005 |
| 8   | GERARD Thierry      | TG DIT           | C2 11   | 06/12/2006 |
| 9   | RAFFIER Philippe    | PAIERIE          | C2 11   | 01/12/2004 |
| 10  | DEL NERO Laurence   | TP ISSY LES Mx   | C2 11   | 27/09/2004 |
| 11  | MOUSSION Laurence   | TG SRH           | C2 10   | 01/12/2004 |
| 12  | ADOBATI Michèle     | TP AMENDES       | C2 10   | 13/11/2005 |
| 13  | EDREI Gilles        | RP BOIS COLOMBES | C2 10   | 11/12/2005 |
| 14  | NANCY Juliette      | TP ANTONY        | C2 10   | 11/01/2006 |
| 15  | EYRAUD Nicole       | TP ISSY LES Mx   | C2 10   | 16/12/2004 |

## CONDITIONS DE RECLASSEMENT

| AR                      | AAP 2 (Ex ARP2)           | GAINS                              |
|-------------------------|---------------------------|------------------------------------|
| 5ème échelon/Indice 306 | 5ème échelon / Indice 317 | +11 (ancienneté d'échelon acquise) |

| ARP 2                      | AAP 1 (Ex ARP1)           | GAINS |
|----------------------------|---------------------------|-------|
| 9ème échelon / Indice 360  | 5ème échelon / Indice 375 | +15   |
| 10ème échelon / Indice 379 | 6ème échelon / Indice 394 | +15   |

**ATTENTION :** les nominations ne pourront se faire que lorsque le décret modifiant le statut des Agents de Recouvrement sera signé. Auparavant, les nominations se faisaient rétroactivement au 1er janvier de l'année : merci l'économie sur le dos des personnels!!!! Un courrier a été adressé en ce sens au DGCP par la secrétaire générale du SNT-CGT pour dénoncer cette mascarade. Il en va de même pour la reprise de l'ancienneté dans l'échelon pour le passage à ARP 1.

| C 2                        | C 1                       | GAINS  |
|----------------------------|---------------------------|--|
| 10ème échelon / Indice 395 | 4ème échelon / Indice 405 | +10 (ancienneté acquise dans la limite de 2,5 ans) |
| 11ème échelon / Indice 418 | 5ème échelon / Indice 420 | +2 (ancienneté acquise dans la limite de 3 ans)    |
| 12ème échelon / Indice 439 | 6ème échelon / Indice 443 | +4 (ancienneté acquise dans la limite de 3 ans)    |

**ATTENTION :** Les contrôleurs de 2ème classe inscrits sur le Tableau d'Avancement 2007 seront nommés avec effet rétroactif au 1er janvier 2007 (exceptés les agents qui, à cette date, ne remplissent pas la condition des 5 années d'ancienneté de service en catégorie B). Ils seront nommés en 2007 à la date où ils rempliront cette condition.

## Les représentants CGT en CAP

Carole LAFON (TG-RPDA) - Liliane RICHARD (RM NANTERRE) - Jacqueline JOLLY (ERD)  
Philippe KERGOAT (TP AMENDES) - Franck RICHAGNEUX (ERD) - Pascal BABIN (TG DIT)